



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Calvani (Venezuela)	1
Discours de M. Sharp (Canada)	4
Discours de sir Alec Douglas-Home (Royaume-Uni)	7
Discours de M. Abouhamad (Liban)	11

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. CALVANI (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement, je tiens à vous adresser nos félicitations les plus sincères pour l'honneur tout particulier que l'Assemblée vous a conféré en vous élisant à la présidence de sa vingt-sixième session. Cette élection nous fait grand plaisir en raison des liens tout spéciaux qu'a créés entre nos pays la défense des droits et des intérêts légitimes des pays en voie de développement. Cette élection est un juste hommage rendu à votre contribution à la cause de l'indépendance de votre pays et à votre brillante carrière au service de l'Indonésie et au service des idéaux élevés de la communauté internationale. Je vois, là encore, un hommage rendu au continent millénaire, berceau de civilisations, dont fait partie votre pays.

2. Nous voudrions, d'autre part, rendre un hommage de reconnaissance à votre éminent prédécesseur, Edvard Hambro, qui sut avec doigté, prudence et impartialité diriger les activités de notre assemblée au cours de la session précédente.

3. Nous sommes très heureux aussi de pouvoir souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Etats Membres de notre organisation : Bahreïn, le Bhoutan et le Qatar.

4. Dans ce débat général, nous n'indiquerons pas notre position détaillée sur chacun des points de l'ordre du jour. Notre délégation, en effet, attendra pour ce faire les débats qui auront lieu à leur sujet dans chaque commission.

5. En revanche, je voudrais ici, du haut de cette tribune unique des nations du monde, mentionner les principes fondamentaux que mon gouvernement juge essentiels pour le renforcement et le progrès de l'ordre international.

6. Les transformations de la technique ont introduit de profondes modifications dans les moyens de communi-

tion sociale et dans les moyens de transport. Les distances s'amenuisent et, tandis que les relations entre les hommes sont rendues plus faciles, la Terre devient de plus en plus petite et les hommes se sentent de plus en plus près les uns des autres. Avec l'arrivée de l'homme sur la Lune, une nouvelle dimension vitale est apparue : celle de l'ère spatiale. Nous sommes plus conscients que jamais de l'unité et de l'interdépendance des peuples du monde; nous sommes plus conscients que jamais de faire partie du genre humain, d'appartenir tous à notre grande patrie, la Terre. Puis-je vous demander si par hasard les frontières internationales se voient de l'espace cosmique ?

7. Mais il y a plus. Cette révolution de l'espace et du temps que nous apporte la technique a créé sur Terre un fait nouveau : la similitude des modes de vie. Et voilà que les hommes commencent à éprouver des difficultés analogues, à vivre dans des maisons qui se ressemblent, à ressentir des inquiétudes communes, des préoccupations identiques et à acquérir des habitudes semblables. Ainsi, d'une part, les communautés nationales prennent conscience de leur individualité tandis que, d'autre part, elles se rendent compte de la solidarité qui les unit au destin des autres nations.

8. Peu à peu, d'une façon confuse bien que tout à fait perceptible, nous constatons que les Etats, naguère encore considérés comme formant chacun un tout, ne sont plus maintenant que les parties d'un tout global : la Terre. Et voici qu'apparaît une idée nouvelle : l'humanité. Nous voyons dans l'humanité l'ensemble des peuples de la Terre. Ainsi conçue, l'humanité se présente comme la société générale qui nous englobe tous et qui s'oppose aux sociétés particulières ou aux Etats, dotés d'une vie propre, mais c'est certain dépendant du développement de cette société plus grande.

9. La société nationale ou internationale n'a pas seulement pour objet de répondre à des besoins particuliers; il faut aussi qu'elle organise la vie collective de façon à assurer l'épanouissement de l'humanité. Cette idée moderne du développement contribue à mettre en relief, de façon nouvelle, l'idée de la coopération nationale et internationale.

10. L'épanouissement de la civilisation doit être l'oeuvre collective de l'homme pris dans son ensemble et de tous les hommes, du peuple dans son ensemble et de tous les peuples. Ainsi s'impose une discipline sociale qui coordonnera les activités de tous pour le bien commun. Nous pouvons donc parler, en toute rigueur scientifique, aujourd'hui, d'un devoir universel de coopération qui s'applique à chaque individu et à chaque collectivité. Les hommes se trouvent en effet sur Terre pour réaliser ensemble une oeuvre commune qui est le développement de l'humanité.

11. L'épanouissement harmonieux et humain d'une civilisation dépasse les divisions en Etats et entre Etats. L'art, la science, la philosophie, la littérature sont, de nos jours, plus que jamais le fruit de l'oeuvre collective. Et voilà comment, par-delà les particularismes de chaque nation, se dégage, peu à peu, de façon encore imprécise mais sensible, l'idée du Bien commun universel vers lequel doivent s'harmoniser tous les intérêts des peuples de la Terre.

12. Au cours d'interventions antérieures faites ici même, parlant des relations entre les peuples, de l'ordre international et de la paix, j'avais souligné que nous devions viser un ordre international reposant sur la justice internationale et orienté vers le Bien commun universel; mais je m'étais borné à insister sur la Justice sociale internationale. Aujourd'hui, je m'appesantirai sur le Bien commun universel.

13. L'homme n'est pas seul. La société lui garantit sa plénitude et sa perfection. Il a des obligations envers la communauté dans laquelle il vit. C'est pourquoi l'homme doit se consacrer à l'oeuvre collective pour le bien commun, c'est-à-dire au bien des individus considérés comme un tout. Or la société constitue bien un tout parce qu'elle unifie l'action de chacun de ses membres pour le bien général. Voilà comment on a pu définir le Bien commun universel comme étant l'ensemble des conditions sociales permettant à la personne humaine d'assurer l'épanouissement de toutes ses facultés et de parvenir à la perfection individuelle et sociale. Telle est la notion du bien commun considérée du point de vue de l'Etat.

14. Cependant, les Etats ne sont ni seuls ni isolés dans le concert des nations. La santé, l'économie, l'agriculture, la science, les arts, en un mot toutes les activités humaines dans le monde contemporain dépendent au premier chef de l'activité des autres hommes, des autres peuples. Ainsi, de même qu'au sein de chaque Etat, il faut travailler au bien commun de l'ensemble des citoyens, dans la société universelle des nations, il est nécessaire de travailler au Bien commun universel qui est l'objectif et la raison d'être de l'autorité internationale et de l'action de chacun des Etats qui font partie de l'humanité.

15. Ce Bien commun universel exige la contribution de tous les peuples du monde. Les structures internationales doivent s'adapter à sa réalisation. Aux fins de cette adaptation, il faut dépasser la conception erronée et nuisible des égoïsmes nationaux et la remplacer par l'idée de la souveraineté et du patriotisme mus par la solidarité entre les peuples et inspirée des valeurs de la justice sociale internationale.

16. Nous devons donc passer d'un ordre international fondé sur les accords bilatéraux entre gouvernements à un ordre capable de créer des institutions formées par tous les peuples grâce à des conventions multilatérales.

17. Nous devons passer des autarcies nationales à la création d'une société supranationale au moyen d'étapes successives d'intégration.

18. Je disais ici même, l'année dernière :

“La troisième condition de la paix est l'établissement d'une solidarité active qui unisse véritablement les diffé-

rents peuples du monde. Cette solidarité ne sera dynamique que si elle est orientée vers le Bien commun universel et si elle s'inspire de la justice sociale internationale.” [1841ème séance, par. 128.]

19. Il est un fait que le Bien commun universel exige une solidarité active entre les nations. Il ne suffit pas d'une simple coexistence dans laquelle certains espèrent peut-être la désintégration des autres, parfois même en la stimulant délibérément, dans une lutte pour la prépondérance et pour le triomphe sur les autres nations. Non, le bien commun exige que nous passions de la coexistence à une vie commune, que nous passions d'un système de relations – quel qu'en soit le signe – de domination, d'exploitation et d'utilisation d'un Etat par un autre Etat, à un système de relations reposant sur le respect et la dignité de chaque Etat, pour créer des conditions qui les libèrent tous.

20. Le Bien commun universel exige un système de collaboration et de coopération organisées à tous les échelons et dans tous les domaines. En d'autres termes, il faut passer d'une situation internationale de désintégration – de travail sans harmonie, sans fins communes – à une situation internationale intégrée, où le travail soit conscient et organisé.

21. Le contenu du Bien commun universel doit reposer sur la Justice sociale internationale. C'est au nom de cette justice que nous avons le droit d'exiger des fardeaux et des responsabilités correspondant aux possibilités, à la force, au degré de développement et de richesse des peuples les uns par rapport aux autres.

22. Nous nous trouvons donc en présence d'une situation dont la logique est évidente. La paix prend un nom nouveau qui est celui du développement. L'ordre international ne peut exister sans développement harmonieux, juste et équilibré entre les nations, et il n'est possible qu'à condition d'être orienté vers le Bien commun universel.

23. La réalisation du Bien commun universel, comme nous l'avons dit tout à l'heure, réclame la coopération de tous les peuples du globe. Le principe de l'universalité des Nations Unies s'inscrit précisément dans cette perspective. Nous sommes convaincus que notre organisation atteindra mieux ses nobles fins si elle peut assurer la participation à ses travaux du plus grand nombre possible de pays du monde.

24. C'est animé de cette conviction que, le 4 mars de cette année, le Président de la République du Venezuela, dans sa conférence de presse hebdomadaire, a dit :

“Il est incontestable que les Nations Unies, pour être plus efficaces, doivent parvenir à représenter, dans la mesure du possible, tout l'univers. Un pays aussi puissant, aussi peuplé et aussi important à tant d'égards que la Chine continentale devrait indubitablement avoir un rôle à jouer dans une organisation mondiale telle que les Nations Unies. Nous n'opposons aucun obstacle à la participation de ce pays; mais nous souhaitons vivement que son entrée aux Nations Unies s'accompagne de la solution de divers problèmes qu'elle entraîne. Par exemple, nous entretenons des relations diplomatiques avec la République de Chine, dont le gouvernement siège à Formose, et nous ne voulons pas insulter la représentation

de ce pays qui ne l'a certes pas mérité. Nous espérons que ce problème sera étudié comme il convient et résolu d'une façon satisfaisante. Je crois, d'autre part, que cette question doit être réglée de façon positive dans des délais qui ne soient pas trop longs."

25. Ces déclarations du président Caldera dicteront la conduite de la délégation vénézuélienne dans le débat difficile qui nous attend sur ce sujet. Je dis, Monsieur le Président, "débat difficile", car le problème est extrêmement complexe. Nous devons, en effet, tenter de concilier des points de vue divergents, par un dialogue franc et loyal, pour trouver une formule permettant la pleine participation de la Chine continentale, sans expulser pour autant la Chine insulaire.

26. Monsieur le Président, dans le cadre de chaque Etat, le Bien commun suppose le respect des droits fondamentaux de l'homme. De même, le Bien commun universel sous-entend et exige le respect et la reconnaissance des droits et de la personnalité de chaque communauté humaine. En outre, si chaque personne doit, dans le cadre même du Bien commun, être l'artisan de son destin, de même, chaque Etat doit être l'artisan de sa mission historique et le principal responsable de son développement économique et social.

27. Ce Bien commun universel requiert une nouvelle répartition des richesses entre les peuples; ces richesses se sont, en effet, accumulées injustement entre les mains d'un petit nombre de pays, que nous avons coutume d'appeler les pays développés. Cette nécessité d'une nouvelle répartition des richesses aboutit à diverses conclusions ou divers corollaires.

28. La notion de Bien commun universel ne saurait souffrir que l'on sacrifie certains peuples sur l'autel du développement. Autrefois, il existait des rites d'anthropophagie. Ils avaient lieu sur le plan individuel : on sacrifiait un homme. Aujourd'hui, on pourrait parler d'anthropophagie sociale entre nations et entre peuples. Sous le couvert du développement technique ou de l'aide économique, on "dévore" des peuples et des communautés humaines. En fait, pour que certains peuples puissent se développer, on arrache aux pays en voie de développement leur raison d'être, c'est-à-dire leur droit légitime d'être les artisans de leur propre destin.

29. L'idée du Bien commun universel est également incompatible avec l'introduction d'un néo-colonialisme subtil. Outre l'avantage unilatéral des matières premières, on veut, en raison des progrès techniques, obtenir l'utilisation et l'exploitation exclusives de nouvelles ressources telles que les ressources de la mer, de l'atome et de l'espace extra-atmosphérique.

30. Est encore incompatible avec le Bien commun universel le système des investissements étrangers dans les pays en voie de développement lorsque ces investissements ne sont pas dirigés en fonction du développement de ces pays mêmes. Les investissements étrangers mus uniquement par le goût du lucre et du profit ne répondent pas à l'idée du Bien commun universel; ils sont, au contraire, la négation de ce bien commun car ils ne répondent qu'à des intérêts égoïstes, sans rôle social.

31. Dans un document récent, une grande personnalité religieuse du monde contemporain disait :

"Sous l'effet des nouveaux systèmes de production, les frontières nationales sont abattues et l'on voit apparaître de nouvelles puissances économiques, les entreprises multinationales, qui, grâce à la concentration et à la souplesse de leurs moyens, réussissent à appliquer des stratégies autonomes, en grande partie indépendantes du pouvoir politique national et qui, par conséquent, ne sont soumises à aucun contrôle du point de vue du bien commun. En étendant leurs activités, ces organismes privés peuvent conduire à de nouveaux abus de domination économique dans les domaines social, culturel et même politique."

32. Est encore inconciliable avec le Bien commun universel la lutte pour la prépondérance des blocs, avec leur course aux armements et les dépenses énormes qu'il faut faire pour maintenir l'équilibre de puissance. Ces investissements considérables indiquent, au fond, de la façon la plus évidente, comment les relations internationales peuvent être contraires au Bien commun universel.

33. Au nom de ce Bien commun universel, il faut remettre en question le modèle de développement que nous ont transmis les nations contemporaines industrialisées. Ce modèle a abouti à la division des peuples du monde entre le club des nations riches — fermé et exclusif — et le club des nations pauvres. Il ne peut donc répondre au Bien commun universel. Suivre ce modèle mène au suicide, parce qu'il accuse les différences entre les pays et la misère des peuples. Or ce ne peut être là le destin que l'histoire réserve à l'humanité.

34. Le Bien commun universel suppose, de même, l'élaboration d'un système de répartition internationale de la production. En d'autres termes, il faut que tous les pays membres de la communauté internationale puissent faire partie d'un système réel d'économie universelle, qui envisage toutes les étapes du processus économique. Il faut donc élaborer une politique globale et intégrale de l'économie mondiale tendant au développement de l'humanité — au Bien commun universel — et non au développement d'un petit groupe de pays privilégiés.

35. A cet égard, il convient de souligner que le Bien commun universel exige impérieusement la création d'un système monétaire international. Mais ce système ne peut être établi de façon efficace qu'avec le concours réel de toutes les nations intéressées.

36. Or nous constatons avec crainte que le "Groupe des Dix" veut s'arroger et garder le privilège de la compétence exclusive dans le fonctionnement, l'adaptation et les réformes du système monétaire. Une fois de plus, on exclut purement et simplement les pays en voie de développement de la participation qu'ils devraient avoir aux décisions qui les intéressent au plus haut point.

37. Dans les organisations internationales, on a dénoncé les risques que court le système monétaire, mais la lutte absurde qui a été engagée pour maintenir un prestige national indéfendable a empêché que soient prises des décisions réalistes avec la participation de toutes les nations.

38. Les mesures unilatérales, contraires au Bien commun universel, portent aujourd'hui de graves préjudices aux pays moins développés.

39. Devant cette auguste assemblée, le Venezuela renouvelle l'appel dramatique qu'il a lancé à la conscience des pays développés réunis, il y a quelques jours, à Genève et à Panama.

40. Contraire encore à l'idée du Bien commun universel est le fait qu'un Etat prétende s'ériger en seul détenteur de la vérité et monopoliser le sens de l'Histoire. Cette façon de faire est encore plus contraire au Bien commun universel lorsque l'Etat en question veut imposer cette vérité par la force. L'accès à la vérité se fait par voie de conviction et non de victoire. Aucune nation, à moins de courir le risque d'être méprisée par toutes les autres, ne peut se considérer unique détentrice de la vérité. Celle-ci brille de tous ses feux dans la sincérité et la noblesse des personnes et des peuples.

41. L'Etat politique n'est pas une valeur absolue en soi. Sa mission générale est d'être un noyau et un moteur de développement et de progrès des communautés et des institutions humaines qui en font partie. Si la corruption morale due au pouvoir fait qu'un Etat s'arroge injustement le droit de disposer du sort des autres peuples à la guise d'une oligarchie politique, cet Etat attente au Bien commun universel. Il y a des peuples qui sont prisonniers de leurs gouvernements. Dans ces cas, le droit moral de ces peuples à disposer d'eux-mêmes est supprimé en raison de l'usurpation dont ces gouvernements se sont rendus coupables.

42. Le Bien commun universel ne peut être qu'un ensemble de bénéfices et de services matériels. C'est également et avant tout un équilibre multidimensionnel de la personne humaine, des sociétés et des nations entre elles, avec les autres communautés humaines et avec la nature en général. Ce Bien commun universel est et doit être matériel, intellectuel et moral pour permettre à chaque peuple de développer son potentiel matériel, intellectuel et moral. Tout cela présuppose une prise de conscience de la part des pays en voie de développement.

43. Il est évident que la participation à la communauté internationale ne peut reposer sur l'idée égoïste et négative du bénéfice que l'on tire de la domination politique ou idéologique et de l'exploitation économique d'autres peuples.

44. Et pourtant, nous ne sortirons pas de cet état de choses tant que les pays en voie de développement ne parviendront pas à surmonter leurs égoïsmes nationaux, qui les divisent, afin de s'unir pour tenir tête à un ordre international injuste.

45. Est-ce une illusion ? J'ai posé cette question l'année dernière ici même. Mais ne serait-il pas plus illusoire de continuer à cheminer sur la route actuelle ? Cette route est-elle bien la voie qui conduit au développement des peuples et à la paix entre les nations ?

46. Au terme de cette intervention, je ne peux me défendre d'évoquer notre secrétaire général, U Thant. De longues années durant, dans l'exercice de ses fonctions, U Thant s'est consacré à la défense des grands principes

moraux qui doivent orienter les relations entre les peuples. Il pense, lui aussi, que c'est seulement en poursuivant des idéaux nobles que l'humanité pourra réaliser ses aspirations à la paix et à la justice.

47. L'histoire nous enseigne que seuls les actes de l'homme reposant sur des principes moraux durent. Nous devons donc les défendre sur le plan international avec la force persuasive de la vérité pour nous libérer de la force contraignante de la violence.

48. M. SHARP (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous assurer de l'appui et de l'entière collaboration de la délégation canadienne dans l'exercice de vos hautes fonctions à la présidence de l'Assemblée générale. Le Canada se réjouit de votre présence à cette tribune et formule ses meilleurs vœux à l'intention du peuple indonésien, que vous avez servi avec tant de distinction au sein de notre organisation. C'est une manifestation du caractère étendu et varié de l'Organisation que la présidence puisse passer du représentant de l'un des pays les plus septentrionaux de l'Europe à l'un des pays les plus méridionaux de l'Asie sans la moindre rupture dans nos travaux.

49. Je profite aussi de cette occasion pour féliciter le Président sortant, M. Edvard Hambro, du savoir-faire et du jugement dont il a fait preuve en qualité de président de la dernière session.

50. Nous avons appris avec un profond regret, au Canada, que la présente session était la dernière à laquelle U Thant occuperait le fauteuil de Secrétaire général. U Thant s'est acquitté de ses lourdes responsabilités avec une sérénité et une constance exemplaires, qui lui ont attiré le respect et l'admiration de tous les hommes de tous les pays. Je suis sûr que sa voix tranquille et qui fait autorité continuera à se faire entendre au sein des nations; au nom du peuple canadien, je lui souhaite le meilleur succès dans ses nouvelles entreprises.

51. Cette vingt-sixième assemblée générale inaugure un nouveau quart de siècle dans la vie de notre organisation; elle marquera peut-être un tournant de notre histoire et le début d'une ère nouvelle, si l'Assemblée se résout sans délai à remettre à la République populaire de Chine le siège de la Chine. La Chine est l'un des Membres fondateurs de notre organisation et l'un des membres permanents du Conseil de sécurité. La seule question qui se pose à nous est celle de savoir qui doit occuper ce siège. La position du Canada est claire : le gouvernement qui préside aux destinées de la vaste majorité du peuple chinois doit maintenant occuper ici la place qui lui revient — je veux parler du Gouvernement de la République populaire de Chine. Permettre au Gouvernement de Pékin de siéger à la présente assemblée et au Conseil de sécurité, c'est admettre à nos conseils le gouvernement effectif d'un quart de l'humanité.

52. Le Canada reconnaît le principe de l'universalité de représentation et souhaite que les Etats divisés puissent eux aussi se faire entendre normalement parmi nous. Les principes sont cependant toujours conditionnés par les faits et, avant d'atteindre cet idéal, il faudra surmonter de grandes difficultés d'ordre pratique. En effet, les Nations Unies et les Etats divisés ne retireraient aucun profit à ce

que ceux-ci se limitent à porter leurs problèmes et leurs conflits particuliers devant une plus large assemblée.

53. Le Canada croit donc au principe de l'universalité de représentation, qui découle, selon nous, d'une importante considération : l'essor prodigieux des communications a neutralisé le temps et la distance qui isolaient autrefois les problèmes de chaque partie du monde et contribuaient souvent à leur solution en offrant le répit grâce auquel jugement et bon sens avaient le temps de se manifester. Les problèmes internationaux ne peuvent plus être facilement localisés car ils deviennent tous des problèmes mondiaux susceptibles de mettre en cause la communauté mondiale, c'est-à-dire en fait les Nations Unies. Il y aurait pléonasme à dire que les problèmes universels appellent des solutions universelles — et qu'un organisme à représentation universelle est plus à même de trouver des solutions à caractère universel.

54. Je voudrais préciser mon propos en abordant brièvement quatre domaines où des problèmes se posent : les conflits armés, l'environnement, le désarmement et la limitation des armements, et le commerce mondial.

55. Si on considère le monde d'aujourd'hui, on y voit des conflits armés ou des ferments de conflit armé dans plusieurs parties du monde. Les différends internationaux qui mettent en cause des pays membres, comme c'est le cas au Moyen-Orient, tombent nettement sous la responsabilité des Nations Unies. L'usage veut cependant qu'il en soit autrement lorsque les conflits sont confinés à un seul Etat. Cela soulève une question que je vais poser et commenter, mais à laquelle le Canada n'a pas de réponse définitive à proposer : à quel moment un conflit interne implique-t-il un trop grand nombre de nations pour qu'on puisse continuer à le considérer comme tel ?

56. J'ai l'impression que partout dans le monde on s'inquiète de plus en plus des catastrophes à propos desquelles la communauté mondiale, représentée aux Nations Unies, ne fait rien. Les pouvoirs dont disposent nos institutions pour résoudre les conflits, intérieurs ou internationaux, sont limités par deux réalités : les termes de la Charte et la volonté des pays Membres.

57. Notre assemblée ne constitue pas une autorité suprana-tionale. A mon avis, le monde n'est pas prêt à accepter une telle autorité, ni aucune autre forme de gouvernement mondial. La plupart des nations du monde, jeunes ou vieilles, ont aujourd'hui des problèmes internes à régler, et le Canada ne fait certainement pas exception à la règle. Il se heurte aussi chez lui à des difficultés économiques et politiques et il n'est d'ailleurs pas le seul à croire que les solutions internes soient la meilleure façon de résoudre les problèmes internes. Il s'agit de savoir quelle est la meilleure façon pour la communauté internationale d'exercer sa responsabilité face à un problème interne dépassant manifestement la compétence du gouvernement en cause. Le seul fait que les nations soient préoccupées par leurs problèmes internes et qu'elles le seront par les questions de souveraineté dans un avenir prévisible n'est pas une excuse pour ne pas tirer le meilleur parti de l'instrument dont nous disposons, les Nations Unies. L'ONU peut et doit agir promptement et efficacement, comme elle l'a souvent fait pour soulager les souffrances humaines et protéger, dans la

mesure du possible, les non-combattants innocents qui sont souvent les plus durement atteints. C'est là une fin louable en soi et de telles mesures contribuent parfois à régler un conflit en créant une ambiance plus saine et plus détendue.

58. Aucun progrès dans la voie de l'universalité n'offre en soi beaucoup d'espoirs de solutions faciles aux problèmes qui agitent le monde, mais de tels progrès pourraient donner à notre organisation une plus grande force et une nouvelle vigueur qui nous permettra d'aborder les problèmes d'une manière plus résolue.

59. Quant au second grand problème universel, la préservation d'un milieu naturel vivant sur la Terre, l'ONU en a reconnu la portée globale en convoquant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, prévue à Stockholm l'an prochain, et dont le Secrétaire général est un distingué fonctionnaire canadien, M. Maurice Strong.

60. Le Canada porte un intérêt spécial aux questions de l'environnement, ne serait-ce que parce que son territoire occupe une part considérable de la surface du globe. Malgré sa vaste étendue et sa population relativement faible, le Canada a ses propres problèmes de pollution de l'air et de l'eau. Il subit, en outre, les effets de la pollution des autres par le bassin des grands lacs et par les fuites de pétrole qui se produisent au large de ses côtes, pour ne citer que ces deux exemples. C'est pourquoi le Canada s'inquiète de l'insuffisance du droit international actuel en ce qui concerne la préservation de l'environnement en général et du milieu marin en particulier.

61. Le Canada s'efforce de contribuer à la constitution d'un code législatif complet dans ce domaine. Sur le plan national, le Gouvernement canadien a adopté des lois tendant à protéger la pêche contre les déversements et les dépôts de déchets, à prévenir les fléaux écologiques dans les eaux territoriales et les zones de pêche canadiennes et à préserver l'équilibre délicat de l'environnement arctique. A la précédente session de l'Assemblée générale¹, et encore le mois dernier dans un projet de résolution qu'il a proposé conjointement avec la Norvège au Sous-Comité III du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale [A/8421, annexe V, section 2], le Canada a invité les autres Etats à prendre des mesures semblables, au niveau national, pour prévenir et limiter la pollution du milieu marin, afin de préparer l'élaboration d'accords internationaux complets.

62. Le Canada, en collaboration avec les autres pays qui ont des responsabilités spéciales dans les eaux arctiques, tente d'obtenir la création d'un régime de traités multilatéraux sur la sécurité de la navigation et la lutte contre la pollution.

63. Toujours sur le plan multilatéral, mais à une échelle plus vaste, le Canada participe activement aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, de la Conférence de l'OMCI sur la pollution du milieu marin, et de la troisième Conférence sur le droit de la mer. Ces trois conférences constituent ensemble une occasion unique

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Première Commission, 1784^{ème} séance, par. 97.

dans la mise au point d'un code complet de droit international. La première et la plus vaste des trois, la Conférence de Stockholm, aura une importance particulière, car elle permettra aux Etats de faire face au conflit apparent qui oppose la préservation de l'environnement au développement économique.

64. Le Canada est considéré en général et à juste titre comme un pays développé, mais en fait son développement se poursuit toujours. Il importe encore des capitaux et des techniques et travaille toujours à édifier son infrastructure industrielle. Les Canadiens sont donc conscients du conflit entre la nécessité du développement, essentiel à la croissance économique, et la nécessité de préserver et, au besoin, de reconstituer un milieu naturel équilibré, essentiel au bien-être de la population.

65. Le Canada comprend donc particulièrement bien le dilemme des pays en voie de développement, lesquels doivent accorder la plus haute priorité au progrès économique et social afin d'assurer à tous leurs citoyens un niveau de vie qui leur apporte la dignité et l'épanouissement, et reléguer, malgré eux, la protection de l'environnement au second plan. Il me semble, cependant, que ce dilemme est mal posé.

66. La technologie est aujourd'hui parvenue à un point tel de perfectionnement que l'industrialisation essentielle au développement économique ne perturbe plus outre mesure l'environnement. Les ensembles industriels et résidentiels conformes aux normes de l'écologie ne sont pas nécessairement plus coûteux et moins concurrentiels que les autres. Il suffirait de planifier avec clairvoyance et d'apporter une grande attention aux études techniques et aux considérations écologiques pour réduire à son minimum la pollution à peu de frais ou sans frais supplémentaires. La pollution actuelle de nos grands lacs provient en grande partie de gaspillage inutile, de déversement dans les eaux de sous-produits encore utilisables et susceptibles d'être récupérés. Le Gouvernement canadien collabore actuellement avec le gouvernement fédéral des Etats-Unis d'Amérique, avec les gouvernements des Etats des Etats-Unis et des provinces canadiennes riverains du bassin des grands lacs en vue d'établir des normes de qualité de l'eau, de les mettre en pratique le plus tôt possible et de veiller à les faire respecter.

67. Les entretiens en cours entre les divers paliers de gouvernement au Canada et aux Etats-Unis prévoient la récupération et la préservation des grands lacs. Un tel projet coûtera des milliards de dollars et mobilisera de vastes ressources humaines et techniques. On aurait pu éviter ces dépenses astronomiques si nous et nos voisins avions pu prévoir et empêcher les dégâts causés au plus grand réservoir d'eau douce du monde.

68. J'exhorte mes amis des pays en voie de développement à considérer non seulement le coût de la lutte contre la pollution, mais aussi celui de la pollution elle-même et le gaspillage insensé qu'elle constitue souvent. Nous attendons tous le jour où le monde entier pourra bénéficier de la prospérité dont ne profite actuellement qu'un petit nombre, et nous travaillons à cet idéal. Le développement économique et social trace la voie de la prospérité, mais nous avons le devoir de profiter des progrès de la technique

qui nous mène dans cette direction sans empoisonner l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et le sol d'où nous tirons notre subsistance.

69. Le troisième exemple dont je veux me servir pour illustrer l'universalité des problèmes humains, c'est le vaste domaine du désarmement et de la limitation des armements. Le Canada est d'avis que les accords conclus dans ce domaine resteront incomplets ou inefficaces tant que la République populaire de Chine ne participera pas à nos délibérations et aux études et négociations approfondies en cours à la Conférence du Comité du désarmement à Genève. Il n'est pas dans mon idée de critiquer l'excellent travail accompli ici même et dont témoignent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV), annexe] et les travaux en cours portant sur un traité relatif aux armes biologiques, auxquels, dans chaque cas, le Canada a d'ailleurs pris une part active et essentielle. Je ne veux pas non plus diminuer l'importance des négociations très encourageantes qui ont lieu actuellement entre les Etats-Unis et l'URSS pour tenter de mettre un terme à la course aux armements.

70. Au début de ce mois, à Genève, j'ai eu l'honneur de m'adresser aux délégués de la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. J'ai profité de ma présence à Genève pour parler, devant la Conférence du Comité du désarmement, à sa 536^{ème} séance, d'un sujet auquel le Canada attache la plus grande importance : la nécessité d'une interdiction complète des essais nucléaires, y compris les essais souterrains. L'Assemblée sera bientôt saisie du rapport spécial sur les essais nucléaires [A/8457/DC.234] de la Conférence du Comité du désarmement; je voudrais donc répéter ici quelques-uns des arguments que j'ai exposés à Genève.

71. Il faudra auparavant résoudre les difficultés politiques et techniques pour en arriver à une interdiction totale. Le Canada n'est pas seul, loin de là, à penser que l'existence même de ces difficultés appelle une interdiction complète des essais nucléaires souterrains. Nous croyons que tous les Membres des Nations Unies souscriraient à des mesures qui pourraient être prises immédiatement, avant même la conclusion d'accords internationaux. Les pays qui procèdent à des essais nucléaires pourraient limiter l'envergure et le nombre de leurs essais en cours, en commençant tout au moins par les plus importants, et en faire publiquement l'annonce. Cela ne présenterait pas de difficultés et ne risquerait pas de susciter de complications.

72. Il ne nous reste guère de temps pour assurer l'application totale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il faut, pour en arriver là, accorder la plus haute priorité à toutes les mesures nécessaires et, au premier chef, à la cessation de tous les essais nucléaires. Beaucoup de gouvernements souhaitent ardemment voir disparaître tous les obstacles à l'application totale du Traité sur la non-prolifération, avant que l'équilibre précaire entre les puissances nucléaires ne soit encore plus gravement menacé soit par l'effet des progrès scientifiques et techniques, soit par suite de l'émergence de nouvelles puissances. Le Canada se

sent solidaire de ces gouvernements et partage leur inquiétude et leur détermination.

73. La poursuite des essais nucléaires est au cœur même du problème. La cessation de tous les essais nucléaires par tous les gouvernements de la Terre est de la plus haute importance pour le Canada et l'ensemble de la communauté internationale.

74. La sécurité de tous est l'affaire de tous. Le Canada a, pour sa part, une raison particulière de s'en inquiéter. En effet, l'importante explosion nucléaire souterraine à laquelle l'Union soviétique s'est livrée il y a quelques jours et la possibilité que les Etats-Unis procèdent à leur tour à un essai beaucoup plus considérable dans le voisinage de notre propre territoire nous rappellent que la cadence et l'importance des essais nucléaires ne cessent d'augmenter. Il ne faut pas que les puissances nucléaires se prévalent de cette concurrence dans le domaine des essais nucléaires pour justifier l'allure actuelle de la course aux armements. Ce danger réel doit nous faire comprendre à tous l'urgente nécessité d'une interdiction totale des essais nucléaires.

75. Pour en venir à mon quatrième exemple de l'universalité des problèmes de notre époque, je pense qu'aucune partie du monde, aucun pays, n'est insensible aux difficultés qui bouleversent les arrangements monétaires et commerciaux à la suite du déficit chronique de la balance des paiements des Etats-Unis. Les pays en voie de développement savent bien que les problèmes des pays nantis sont lourds de conséquences pour eux. Ils sont touchés directement de deux façons : par les répercussions négatives sur l'aide au développement et par les barrières accrues au commerce qui, à la longue, offre à leur population les meilleurs moyens d'améliorer leur situation économique.

76. Les économies socialistes augmentent progressivement leurs échanges avec les économies de marché, pour le plus grand bien de tous. Au fur et à mesure que les échanges dans les domaines de la science et de la technologie se multiplient, les économies de tous les pays du monde deviennent de plus en plus interdépendantes. C'est une tendance dont il faut se réjouir non seulement en raison de ses avantages immédiats, mais aussi dans la mesure où c'est là un moyen efficace de réduire les tensions.

77. La vérité c'est que tous et chacun d'entre nous, riches et pauvres, pays nantis et pays en voie de développement, dotés d'une économie socialiste ou d'une économie de marché, avons intérêt à réduire les barrières commerciales au minimum et à faciliter le commerce par un système viable d'échanges monétaires. Lorsque le commerce est ralenti par l'apparition de nouveaux obstacles à son mouvement normal ou par l'instabilité des arrangements monétaires mondiaux, nous en subissons tous les conséquences.

78. Le commerce, c'est plus qu'une question de profits, plus que la recherche d'avantages économiques. C'est notre seul moyen de créer une économie mondiale capable d'assurer à tous les habitants de la Terre un niveau de vie leur permettant de jouir de la justice sociale et de s'épanouir dans la paix et la dignité. C'est à cette fin que la famille des Nations Unies a consacré une si grande partie de ses efforts dans le passé et c'est cet objectif primordial qui

devra continuer de susciter le meilleur de nous-mêmes à l'avenir.

79. Sir Alec DOUGLAS-HOME (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, Monsieur le Président, m'associer à ceux de mes collègues qui ont déjà pris la parole et vous dire combien je suis heureux de me trouver ici sous votre présidence. Je suis certain que vous nous guiderez et nous mènerez à bon port à travers les nombreux et difficiles problèmes qui nous attendent. Je suis heureux aussi que l'honneur qui vous est fait rejaillisse sur votre pays — l'Indonésie —, avec lequel nous avons, et nous entendons maintenir, les relations les plus étroites et les plus amicales.

80. Je suis monté à cette tribune à plusieurs reprises et j'ai été amené à attirer l'attention sur une caractéristique de la vie internationale qui, pendant trop longtemps, a constitué un fléau pour la vie des êtres humains. Je veux parler, en bref, de l'abus du rôle de la politique et de la diplomatie parce que j'appellerai le culte de l'affrontement et le refus du dialogue. Favoriser le dialogue est le rôle essentiel de notre organisation; cette idée est d'ailleurs implicite dans le nom même de "Nations Unies". C'est donc avant tout ici que nous devons nous préoccuper d'une évolution qui menace de faire faire marche arrière à la civilisation et de la ramener sur la voie de la violence.

81. L'affrontement peut prendre la forme d'un problème interne, comme le Ministre des affaires étrangères du Canada nous le rappelait à l'instant. J'en parle aujourd'hui d'expérience.

82. En Irlande du Nord, une manifestation terrifiante du vieux danger des guerres de religions a surgi, une fois de plus, compliquée en l'occurrence par d'autres problèmes politiques et sociaux.

83. Tout au long de l'histoire, dans tous les coins du monde, la religion a servi de raison ou de prétexte à des guerres qui ont englouti les peuples dans leurs pièges et ont laissé derrière elles un sillage de misère. Depuis un ou deux siècles, la religion a été supplantée par l'idéologie politique dogmatique, mais le danger est le même; en fait, si nous examinons la scène mondiale, il est plus grand que jamais. Avec la communication rapide des idées, avec les moyens perfectionnés de propagande, ces divisions peuvent être exploitées à une très grande échelle. Des millions d'êtres humains — nous le voyons chaque jour en prêtant attention aux moyens modernes de communication — sont bernés et finissent par embrasser les préjugés d'un petit groupe, même s'ils n'ont pas la moindre idée de la raison qui a provoqué l'affrontement. C'est ainsi que l'on ouvre la voie à l'anarchiste qui croit à la révolution, qui ne voit pas plus loin que le bout de son nez et qui, au-delà, n'envisage la formation d'aucune société. Il croit en la révolution et en la révolution par la destruction. C'est ainsi également que l'on ouvre la voie au terroriste qui veut affirmer un seul point de vue et rejette toute raison et tout compromis.

84. Dans la triste situation qui règne aujourd'hui dans une partie du Royaume-Uni, les gens de cette sorte n'ont cure des convictions et des points de vue légitimes des catholiques romains ou des protestants. Leurs tireurs isolés, leurs bombes, leurs mines n'ont qu'un but : amener la désintégration de la société. Ils peuvent exploiter les craintes et les

préjugés des autres pour intimider les témoins et même inciter des enfants à détruire, à jeter des bombes incendiaires et à harceler des forces dont le seul rôle est de maintenir la paix.

85. Si j'illustre mon propos par cet exemple, c'est que nous en avons fait l'expérience de première main. Bien qu'il s'agisse des propres problèmes intérieurs du Royaume-Uni et qu'il n'est pas toujours si facile de comparer les affrontements intérieurs et internationaux, la leçon cependant est à coup sûr universelle. Elle s'applique à chacun des problèmes internationaux irréductibles qui se posent à notre organisation. Chacun d'entre nous a les moyens de faire droit aux griefs légitimes au sein de sa propre communauté. C'est ce qui nous donne le droit d'insister pour que la violence ne soit pas utilisée à l'intérieur de nos frontières. Mais il n'est pas aussi facile de régler les affrontements internationaux.

86. Nous n'avons pas encore réussi à trouver des remèdes efficaces aux méfaits internationaux. La pacification est bradée parce que nous n'avons pas les moyens d'imposer des solutions et parce qu'une minorité minuscule d'intérêts qui veut, en conséquence, jeter la confusion, tient en échec la volonté de la majorité. Je crois que nous connaissons tous l'éternel ordre du jour où s'inscrivent les problèmes qui se posent à la collectivité internationale; nous connaissons tous les situations qui ont menacé la paix par le passé et les situations qui risquent de la menacer à l'avenir. Je ne minimise pas un instant les difficultés qui existent lorsque les parties estiment que leur intérêt vital de sécurité ou leur survie même est en jeu. Mais les faits montrent assurément — et ces dernières années lourdes de danger l'ont prouvé à l'évidence — que le temps ne permet pas au plus grand nombre de ces affrontements de disparaître. Au contraire, le temps travaille pour les anarchistes. Tôt ou tard, un affrontement intransigeant aboutit à la violence; les voisins qui ne veulent pas coexister finissent par se battre. Lorsque l'intransigeance dégénère en violence, l'anarchiste y trouve son compte et l'innocent se laissera prendre au jeu, souffrira et succombera.

87. L'an dernier, du haut de cette tribune, je me souviens d'avoir parlé des détournements d'aéronefs, et j'avais attiré votre attention sur le danger qu'il y avait de voir l'anarchie remplacer le droit des pays et amener avec elle un défi inhérent à toute autorité gouvernementale. Je disais que nous avions le devoir de faire face au danger fondamental qu'entraînerait le fait de fermer les yeux sur les actes de ceux qui veulent se substituer à l'autorité :

“Nous devons inviter ceux qui ont pris les armes à les déposer . . . même s'ils prétendent les porter au nom de la justice.” [1848^{ème} séance, par. 128 et 129.]

88. La résolution adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale sur le détournement des aéronefs [résolution 2645 (XXV)] et la Convention sur la répression des saisies illégales d'aéronefs² qui a suivi et que mon gouvernement a signée et ratifiera bientôt représentent un progrès encourageant dans ce domaine particulier. La semaine dernière, mon gouvernement a également signé la Convention pour la répression des actes illégaux contre la sécurité de l'aviation

civile³. J'espère que le plus grand nombre possible de pays signeront et ratifieront ces deux conventions afin que cette forme particulière d'anarchie puisse cesser. C'est peut-être là un progrès modeste si nous regardons l'ensemble du problème, mais c'est quand même un progrès.

89. Cette année, je vais plus loin. Je vous demande que chaque fois que se présentera un affrontement international ou que la menace en existe, un effort conscient et urgent soit fait par toutes les parties intéressées, dans chaque situation particulière, pour trouver un *modus vivendi* avant que ne soit atteinte l'étape de la violence, avant que l'anarchiste, armé de toutes les techniques modernes de terreur, ne s'infilte et ne prélève sa rançon mortelle sur la société et sur le droit. Cette obligation incombe manifestement à chacun d'entre nous. Mais je crois que l'effort doit avant tout être fait dans le cadre des Nations Unies. Notre charte nous a donné toute une gamme de remèdes à ces situations. Nous disposons des instruments diplomatiques traditionnels : la médiation, la conciliation et l'enquête. Si ces instruments échouent, la Charte nous fait un devoir de rechercher d'autres moyens pacifiques et elle nous donne des pouvoirs nouveaux d'enquête et de recommandation.

90. Si nous voulons être honnêtes avec nous-mêmes dans cette organisation, j'estime que nous devons admettre que nous n'avons pas fait plein usage des possibilités ainsi offertes. Notre secrétaire général, dont le départ imminent nous privera des services d'un conseiller sage et dévoué, nous a fait récemment un rappel utile du véritable caractère de son rôle tel que l'envisage la Charte : un rôle de pacificateur. Nous ne lui avons pas permis, à lui ou à ses prédécesseurs, de jouer totalement ce rôle. Récemment, aussi, il a fait une observation très importante sur l'influence de cette assemblée en matière de pacification. Il a dit :

“... la majorité devra montrer sans ambiguïté qu'elle écoutera avec la même attention les deux parties à un différend et non pas seulement le groupe le plus important. La majorité devra prouver qu'elle se propose de résoudre les difficultés de façon réaliste plutôt que de recourir aux blâmes ou aux menaces.” [A/8401/Add.1, par. 95.]

Je crois que le Secrétaire général a raison; mais nous n'avons pas pris ses paroles suffisamment au sérieux. Trop souvent dans cette assemblée et au Conseil de sécurité, une propagande ouverte et la recherche d'avantages tactiques d'un groupe ou d'un autre contrecarrent les efforts faits pour atteindre une solution juste et complète d'un problème.

91. Mais tant que nous n'aurons pu perfectionner les méthodes offertes par les Nations Unies, il nous faut lancer un appel concernant l'affrontement à ceux qui se trouvent actuellement parties à un différend direct et dangereux. A cette heure, les défis et affrontements sont, pour dire les choses simplement, trop dangereux. Le compromis peut être ennuyeux, mais c'est la seule recette pour la paix et, avec de la patience, il peut généralement — je suis tenté de dire toujours — se réaliser dans l'honneur.

² Signée à La Haye le 16 décembre 1970.

³ Signée à Montréal le 23 septembre 1971.

92. L'affrontement qui, aujourd'hui, présente les plus grands risques de guerre est celui qui existe entre Israël et les Etats arabes. C'est un affrontement qui pourrait entraîner dans son sillage d'antagonisme les pays les plus puissants du monde.

93. Au Moyen-Orient, toute une génération a mûri à l'ombre de la guerre. Nous avons, d'un côté, une génération de réfugiés sans foyer et, d'un autre côté, une génération qui a été élevée dans la crainte d'être rejetée à la mer par la force. Violences et contre-violences ont été à l'ordre du jour et la guerre a été et est encore toute proche. Et cette guerre serait menée aux moyens des armes modernes amplement développées par les grandes puissances, tant l'escalade des armements a été importante dans la région au cours des années passées.

94. Ce différend met en cause le plus sensible des problèmes, celui de la sécurité, et par conséquent de la vie, de ceux qui sont en conflit. Les Arabes sont absolument convaincus que les Israéliens veulent étendre leur territoire à leurs dépens, et Israël, de son côté, est persuadé que les Arabes veulent l'encercler pour le détruire.

95. En de telles circonstances que peuvent faire les autres ? Que peuvent faire les Nations Unies ? Car, à moins de prendre des mesures, il y aura la guerre. Je crois que, dans la mesure où nous pouvons influencer sur les événements aux Nations Unies, nous sommes bien décidés à éviter la guerre sur cette question. Ce serait une catastrophe. Nous avons, en fait, pris une mesure positive pour contribuer à l'éviter. Il n'est guère douteux que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en dépit de ses imperfections, contient les éléments essentiels d'un règlement pacifique. Je sais qu'il serait tentant d'essayer de remplacer cette résolution par une autre. J'estime pour ma part — et la grande majorité des délégués ici présents est peut-être d'accord avec moi — que c'est la seule résolution qui puisse espérer recueillir l'appui de la majorité de cette assemblée et de l'Organisation.

96. Nous avons également fait savoir que nous étions prêts, dans le cadre des tentatives qui sont faites pour trouver une solution à ce problème par le groupe des quatre puissances, à garantir les conditions d'un règlement entre les parties. Ce n'est pas un rôle qui nous ravisse particulièrement, mais lorsqu'une méfiance aussi profonde s'est installée depuis tant de temps, nous devons prendre des risques et c'est peut-être la seule façon de construire la confiance qui aboutira à la paix permanente en comptant, bien entendu, sur la démilitarisation et la mise en place du personnel des Nations Unies dans les zones évacuées.

97. Mais, si nous voulons éviter la guerre, il faut que ceux qui s'affrontent contribuent activement à favoriser le dialogue. Les éléments principaux de la paix sont connus et je n'insisterai pas. Des propositions pratiques ont été faites qui pourraient répondre, d'une part, au souhait des Arabes de voir les Israéliens se retirer de la manière prévue dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et, d'autre part, au besoin légitime d'Israël d'assurer de façon permanente sa sécurité matérielle. Je ne parlerai pas ici des possibilités concrètes d'un programme de paix pour résoudre ce différend, mais je tiens à dire formellement ceci : à moins d'instituer un mécanisme de dialogue, tôt ou tard — et plutôt tôt que tard — les combats reprendront.

98. La confiance ne peut être créée que par le dialogue. C'est là qu'une mesure intérimaire prévoyant un retrait par étapes et l'ouverture du canal de Suez, tout en prévoyant un lien entre chaque phase jusqu'au retrait définitif, pourrait rétablir la confiance et montrer aux parties qu'elles ont plus d'intérêt à ouvrir le dialogue et à coexister qu'à se faire la guerre. Je crois toujours que M. Jarring a un rôle fondamental à jouer dans le processus d'établissement de ces contacts. Mais quel que soit l'artisan du dialogue, son rythme doit être plus rapide qu'il ne l'a été jusqu'ici et à un niveau plus rapproché. Lorsqu'une méfiance aussi profonde et aussi étendue que celle-ci existe entre des parties, elle ne peut être dissipée par un échange de correspondance et il appartient avant tout à ceux qui s'affrontent les armes à la main d'adopter le dialogue. Nous devons les y aider, et j'insiste à nouveau sur le fait que le temps nous manque. Voilà un cas où le dialogue doit avoir le pas sur l'affrontement.

99. En dépit de l'expérience des guerres subies en Europe et au Moyen-Orient, de nouveaux affrontements commencent à poindre à l'horizon. En Asie, le monde a les yeux rivés avec une angoisse toujours plus grande sur la frontière indo-pakistanaise. L'Inde, du fait des troubles civils au Pakistan, se trouve aux prises avec un problème de réfugiés qui fausse son économie et grève ses ressources déjà modestes. Elle a été courageuse et a résisté au fardeau. Elle a demandé à bon droit l'assistance internationale. L'Organisation y a déjà beaucoup contribué, mais il faudra mobiliser une aide beaucoup plus importante, en nature et en espèces, que celle que nous avons déjà fournie.

100. A l'heure actuelle, un danger de famine se profile pour les mois à venir au Pakistan oriental du fait de l'interruption des communications consécutive à la guerre civile. Les secours y seront nécessaires à une échelle massive. J'espère que nous sommes tous conscients de notre obligation d'aider — et de toute urgence — parce que, si l'Inde et le Pakistan se trouvaient contre leur gré en guerre, ce serait pour le monde une tragédie plus grande encore que celle du Moyen-Orient. Le Royaume-Uni a donné 8 millions de livres à l'Inde et 1 million au Pakistan oriental. Nous sommes prêts à faire beaucoup plus. Les secours nécessaires dépassent les possibilités du Pakistan. Par conséquent, le mécanisme des Nations Unies sur place doit être renforcé et si l'on veut qu'il tâche de tout mettre en œuvre pour rétablir le réseau de communications, il faudra prendre des mesures pour faire face à temps aux conditions locales de famine.

101. Mais, je le répète, le temps manque et, récemment, le problème qui oppose l'Inde et le Pakistan a pris des dimensions nouvelles et effroyables. La guérilla et le sabotage ajoutent à la crainte et gênent les secours. Je ne sais si nous nous rendons compte de l'ampleur de la guérilla dans cette région; mais les opérations de guérilla, à la faveur de cette situation, pourraient engendrer une nouvelle panique au Pakistan oriental et provoquer un nouvel exode massif de la population du Pakistan vers l'Inde. Ainsi cette situation pourrait entraîner, contre leur gré, les deux pays dans une guerre.

102. La refonte de la constitution du Pakistan doit rester un problème intérieur du peuple pakistanais, mais les risques qu'en cas d'échec cette question fait courir à la paix

sont effroyables. Il est certain que le danger ne sera finalement conjuré que lorsqu'on reviendra, au Pakistan oriental, à un gouvernement civil qui redonnera à tous les Pakistanais la confiance de rester chez eux ou d'y revenir et de travailler au développement de leur pays dans la paix. Entre-temps, l'ONU doit accomplir une oeuvre humanitaire. Il ne faut pas qu'il puisse être dit que les politiciens se sont rencontrés ici et qu'ils ont discuté pour savoir qui devait distribuer ces secours alimentaires alors que des millions d'innocents mouraient de faim.

103. En Afrique existe le mal de l'*apartheid*, et sa manifestation continue est la cause du désenchantement de beaucoup. Le désenchantement et l'impatience peuvent conduire à la violence et, comme nous l'avons vu si souvent, la violence qui fait souffrir des innocents engendre des contre-mesures et par conséquent fait que la guerre se précise toujours davantage.

104. Je suis heureux de voir que malgré la rancœur suscitée par l'*apartheid* — sentiment que nous partageons — le besoin de dialogue se fait davantage sentir et se voit même, dans une certaine mesure, mis en pratique. En Afrique comme ailleurs, les voisins n'ont pas le choix. Il leur faut vivre côte à côte et, en fin de compte, le dialogue doit reprendre et doit avoir la préséance.

105. En Extrême-Orient, nous avons vu que la Chine s'est pendant trop longtemps isolée de la communauté mondiale. Cela avait ses dangers. Lorsqu'elle jouera entièrement son rôle, ici, à New York, une puissante voix viendra s'ajouter à nos propos et un pas important y aura été fait sur la voie d'une véritable représentation de l'équilibre de l'opinion et des forces mondiales; à partir de là pourra se former un consensus, si difficile ce processus puisse-t-il parfois se révéler. Etant donné toutes les difficultés qui se présentent, je pense que la majorité de l'Organisation reconnaît que l'avenir n'est pas à l'isolement, à l'affrontement ou à l'ostracisme, mais au dialogue.

106. J'espère qu'en Europe occidentale, après des siècles de conflit, nous avons enfin tiré la leçon de l'histoire. L'affrontement de l'Allemagne et de la France, qui fut bien près d'anéantir toute vie civilisée sur notre continent, a pris fin parce que deux grandes nations et deux grands hommes d'Etat ont accepté de prendre le risque d'abattre les barrières historiques qui les séparaient pour s'acheminer vers la coexistence pacifique. Ces deux grands hommes d'Etat avaient tout particulièrement pris un risque à l'égard de l'opinion publique.

107. Sur ce fondement politique essentiel repose déjà la Communauté des Six — la Communauté économique européenne. Le Royaume-Uni et d'autres pays européens porteront bientôt, nous l'espérons, le nombre des membres de la Communauté à dix. Voilà qui devrait ouvrir une nouvelle ère d'expansion économique et améliorer sensiblement les perspectives de paix. M. Schumann, ministre des affaires étrangères de France, hier, dans une phrase particulièrement heureuse, a décrit cette communauté élargie comme une communauté "d'espérance" [1942^{ème} séance, par. 50]. Je tiens à le souligner. Cette communauté, de par les nombreuses dispositions spéciales qui existent pour les territoires autrefois liés à la France et au Royaume-Uni, est déjà vouée à regarder vers l'extérieur. Elle existe pour

encourager le commerce, et c'est là la forme de l'assistance la plus saine.

108. Quoi qu'il en soit, l'aide des pays développés à l'égard des pays en voie de développement est un besoin vital et mon pays, comme la communauté, reconnaît ses devoirs à ce sujet. Je suis heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que mon gouvernement a décidé d'accroître sa contribution au Programme des Nations Unies pour le développement pour 1972 et de la faire passer à 19 200 000 dollars, soit une augmentation d'un tiers. Nous nous sommes également engagés d'avance à verser 50 millions de dollars à l'Association internationale pour le développement afin de remédier à l'insuffisance de la troisième reconstitution constatée cet été. Hier, à Washington, nous avons dit que nous porterions cette contribution à 103 680 000 dollars, complétant ainsi notre première année de contribution à cette reconstitution. Nous espérons ainsi aider l'Association internationale pour le développement à continuer son travail, et encourager les autres à suivre cet exemple.

109. Rien ne pourrait nous faire plus plaisir en Europe occidentale que des relations économiques et politiques avec les pays d'Europe de l'Est. La politique de la République fédérale d'Allemagne — tandis qu'un homme d'Etat allemand, là encore, prenait un risque afin de rechercher l'entente — a ouvert la voie à des accords Est-Ouest, et notamment à un accord propre à faciliter les conditions de vie de la population de Berlin-Ouest. Une fois cela réalisé il devrait être possible de préparer une conférence sur la sécurité européenne. Mais pour que cette conférence ait la moindre chance de succès, chaque pays doit prouver qu'il respecte la sécurité des autres. C'est la condition *sine qua non* de toute coopération et elle seule peut créer la confiance. Avec la confiance, on peut faire beaucoup; sans elle, on ne peut pas faire grand-chose. Mais si ce respect essentiel du voisin existe, alors l'Europe pourra enfin se consacrer à une détente générale, une détente réelle qui sera la fondation de relations meilleures et plus durables. La tendance en Europe est donc d'abandonner l'affrontement pour se tourner vers la détente.

110. J'ai avant tout voulu souligner aujourd'hui qu'il nous incombe à tous de régler pacifiquement nos difficultés et nos divergences. Je crois que la première condition — condition essentielle — est de faire un effort conscient pour revenir à un esprit de bon voisinage avec ceux avec qui nous sommes en désaccord ainsi qu'avec nos amis.

111. L'année dernière, on nous a exhorté à faire davantage à propos de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)]. Je n'ai rien à redire à cela, mais les déclarations générales restent lettre morte si notre attitude fondamentale n'est pas la bonne. Or, la bonne attitude est certainement celle du Préambule de la Charte, où nous déclarons que nous sommes résolus "à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage". La "tolérance" est un mot qu'on n'entend aujourd'hui que trop rarement dans cette enceinte. Or, je prétends que ce mot est tout aussi important aujourd'hui qu'il l'était en 1945, lors de la rédaction de la Charte. Mais, lorsque des différends surgissent néanmoins, aucune des parties ne peut se dérober à l'obligation de négocier en vue de la paix. Nous ne pouvons pas non plus, collectivement, nous dérober à notre obliga-

tion de surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie des Nations Unies afin que celles-ci interviennent efficacement avant que les différends ne dégèrent en affrontements et les affrontements en conflits.

112. Le maintien de la paix est au centre du problème parce que la paix ne se fait que lorsque tous les intéressés sont certains qu'elle sera maintenue. La Charte a prévu ce besoin. Les mécanismes existent; ils sont à notre disposition. Ce qui a manqué — mais, je l'espère, ne manque plus maintenant — c'est la volonté de s'en servir ou de les appuyer.

113. A l'heure actuelle — et je regrette de devoir le dire —, il y a pourtant une opération de maintien de la paix, établie par le Conseil de sécurité, qui connaît de graves difficultés financières. Je veux parler des efforts qui ont réussi à maintenir la paix pendant plus de sept ans à Chypre et, partant, dans cette région de la Méditerranée. Mais nous avons actuellement un déficit de 70 millions de dollars, dont la moitié est représentée par les anciens comptes de maintien de la paix, et ce déficit ne fait que grandir chaque année. Je partage donc le point de vue exprimé par le Secrétaire général selon lequel on ne pourra plus remplir l'objectif fondamental de la Charte, à moins qu'un remède ne soit trouvé dans un très proche avenir.

114. Nous ne devons pas faire marche arrière dans le domaine du maintien de la paix. Tout symptôme de division sur le plan international nous presse de faire mieux. Que chacun s'emploie donc à une pacification positive et à un maintien de la paix positif. Prouvons-le chaque fois que le danger de la confrontation relève son front têtue.

115. Le fait de sortir de l'impasse qui, à l'heure actuelle, caractérise certains affrontements ne résoudra pas tous les problèmes du monde, mais nous pouvons, en cette assemblée, donner au monde un instrument mieux fait pour la paix; nous pourrions ainsi diminuer le champ d'activité de l'anarchisme et de ses opérations pour élargir le domaine où prime le droit.

116. M. ABOUHAMAD (Liban) : Monsieur le Président, c'est avec joie que je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser mes plus chaleureuses félicitations, ainsi que celles de la délégation libanaise, et exprimer notre profonde satisfaction de voir un éminent représentant de notre continent présider l'actuelle session de l'Assemblée générale. La précieuse expérience acquise tout au long de votre brillante carrière ainsi que vos grandes qualités d'homme d'Etat sont garants de la compétence et de l'autorité avec lesquelles vous conduirez nos débats.

117. Il m'est agréable de rendre ici hommage à M. Hambro, qui a assumé la présidence de la précédente session avec tant de compétence.

118. Je voudrais aussi rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général, U Thant, qui apporte à l'accomplissement de ses hautes fonctions ses qualités de cœur et d'esprit, sa sagesse et son sens de l'équité, et dont les efforts inlassables en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales méritent pleinement notre profonde gratitude et notre entière confiance.

119. Je joins ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour exprimer la satisfaction du Liban à l'occasion de l'admission dans notre organisation de Bahreïn, du Qatar et du Bhoutan. Mon pays coopérera pleinement avec les trois Etats Membres, auxquels le lient des rapports traditionnels d'amitié.

120. Il y a un an déjà, notre organisation célébrait son vingt-cinquième anniversaire. Ce fut une occasion spéciale où d'illustres représentants d'Etats Membres ont fait le bilan du quart de siècle écoulé et, dans un examen de conscience aux dimensions de l'univers, guidés par les principes et les objectifs de la Charte, se sont félicités des succès et des réalisations, ont enregistré les lacunes et dénoncé les carences. Dans la solennité et la ferveur du moment, avec une foi renouvelée dans les nobles idéaux de notre charte, des espérances sont nées : espérances en un monde meilleur, correspondant mieux aux aspirations de l'humanité avide de paix, de progrès, de liberté et de justice.

121. Mais, au-delà des lueurs d'espoir, de grandes taches assombrissent encore l'horizon de notre univers, des conflits et des injustices se perpétuent, de nouveaux foyers de tension surgissent.

122. Dans notre région du Moyen-Orient, nous sommes au cœur de l'un des drames les plus angoissants, qui ne cesse de se jouer depuis la création des Nations Unies : le drame du peuple palestinien, spolié de sa patrie et chassé, par la violence, de son foyer. Ce drame, né d'une injustice flagrante il y a plus de 20 ans déjà, continue de secouer notre région et d'infliger à nos populations destructions et souffrances. Depuis juin 1967, des territoires appartenant à trois Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont occupés par les forces israéliennes et, depuis cette date, Israël ne cesse de saboter toutes les tentatives de règlement politique, poursuivant son occupation militaire, multipliant ses agressions et soumettant les habitants des territoires occupés à un régime de contrainte, de violence et de terreur, cela au mépris du droit, de l'équité et des principes humanitaires les plus élémentaires.

123. La situation à Jérusalem est, pour nous, un sujet de profonde inquiétude. L'horizon de cette ville, si paisible et sacré, familier à des millions d'hommes, se trouve aujourd'hui défiguré. Un plan systématique visant à spolie la chrétienté et l'islam de leurs droits inaliénables sur la Ville sainte est appliqué avec obstination. Des pressions de toutes sortes y sont exercées sur la population chrétienne et musulmane pour l'amener à s'expatrier. Par voie d'expropriation et de confiscation, l'occupant met la main sur des biens qui ne lui appartiennent pas et dont la valeur historique et spirituelle est souvent inestimable; il procède à des destructions massives et construit de nouvelles habitations, afin de placer la communauté internationale, une fois de plus, devant le fait accompli. Mais cette même communauté a condamné catégoriquement les actions entreprises par Israël et les a déclarées illégales et non valides. Plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont été adoptées à ce sujet.

124. La toute dernière résolution [298 (1971)] du Conseil de sécurité, adoptée le 25 septembre de cette année, est éloquente en la matière. Cette résolution exprime la volonté ferme de la communauté internationale de s'opposer

catégoriquement à l'acquisition de territoires par la force et à toute modification du caractère sacré et universel de la Vie sainte.

125. Partout, à Gaza, dans le Sinaï, dans le Golan, dans la Cisjordanie, c'est le même spectacle affligeant de tortures, de démolitions, de destruction de quartiers et de villages entiers, de déportations et d'expulsions d'habitants, d'expropriations et de confiscations, toutes contraires aux conventions internationales et aux résolutions des Nations Unies.

126. Il est vrai que le Liban et Israël sont toujours liés par la Convention d'armistice général de 1949. Cependant, le Liban considère qu'il est directement concerné par l'établissement d'une paix juste, équitable et durable dans le Moyen-Orient.

127. Pour l'établissement d'une telle paix, le Liban est convaincu qu'il serait vain de rechercher une solution équitable et durable sans l'évacuation totale des forces israéliennes des territoires occupés lors du conflit de juin 1967 et sans le respect des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien.

128. Le Liban considère, par ailleurs, qu'en attendant cette solution les services déjà insuffisants que fournit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) aux réfugiés palestiniens ne sauraient être réduits sans entraîner les conséquences les plus graves, et il fait appel à tous les gouvernements pour que le déficit de l'Office puisse être comblé par leurs contributions volontaires. Est-il besoin de réaffirmer encore une fois la responsabilité de la communauté internationale tout entière dans la création et la perpétuation de ce drame humain, ainsi que l'obligation qui lui incombe, non seulement de l'alléger, mais d'y mettre fin ?

129. Au moment où j'évoque devant vous le conflit du Moyen-Orient, comment puis-je ne pas rappeler et souligner que mon pays a subi et continue de subir des agressions israéliennes sous les prétextes les plus fallacieux, entraînant des pertes en vies humaines de civils innocents, des destructions de biens, des migrations de populations ? Le Conseil de sécurité a déjà été saisi à maintes reprises des protestations du Liban.

130. Depuis juin 1967, des efforts visant à établir un règlement politique ont été déployés aussi bien par les Nations Unies que par les quatre grandes puissances et par d'autres pays; ces efforts ont été sabotés par Israël.

131. Par ses atermoiements, ses fuites, ses refus, Israël n'a-t-il pas mis la mission de M. Jarring dans l'impasse ? N'a-t-il pas déjà créé, dans le Moyen-Orient, un état de tension qui menace la paix et la sécurité internationales, situation qui s'aggrave de jour en jour ?

132. Il ne suffit pas de signaler le défi qu'Israël oppose aux Nations Unies et à la communauté internationale. L'essentiel est d'y mettre fin.

133. Les Nations Unies ont été maintes fois saisies de plaintes qui ont pour but de mettre un terme aux

agissements d'Israël violant le droit international ainsi que les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme. Invariablement, la communauté internationale a condamné Israël. Que ce fût pour ses attaques contre le Liban, son comportement à Jérusalem ou dans les autres territoires occupés, sa politique et ses actes ont toujours été réprouvés. Des avertissements sévères lui ont été adressés et même, dans certaines circonstances, on l'a plus précisément menacé d'utiliser à son égard des procédés plus efficaces.

134. Mais, hélas! toutes ces résolutions sont demeurées lettre morte. Israël ne s'y est jamais conformé. Il continue d'agir comme si les Nations Unies n'existaient pas ou si leurs résolutions n'avaient jamais vu le jour. Notre organisation se trouve ainsi confrontée avec une situation qui risque de lui faire perdre tout le crédit qu'elle conserve encore, non seulement au regard des Etats, mais aussi devant l'opinion publique mondiale.

135. Un choix s'impose : être ou ne pas être. Pour un pays comme le Liban, attaché à la paix et à l'ordre international, et plaçant ses espoirs dans les Nations Unies, l'alternative ne peut prêter à aucune hésitation : l'Organisation des Nations Unies ne doit permettre à aucun de ses membres de bafouer plus longtemps ses décisions. Comment saurait-elle admettre que le représentant d'un Etat Membre puisse traiter de "scénario" un débat du Conseil de sécurité sur Jérusalem, ou permettre à un ministre de dire des résolutions de l'Assemblée générale qu'elles sont "aussi prévisibles que mineures dans leur importance", ou à un autre ministre de déclarer que son pays refusera d'appliquer les résolutions des Nations Unies même si elles étaient adoptées à l'unanimité des voix ?

136. Pas plus tard que le dimanche 26 septembre 1971, le Gouvernement israélien rejetait la résolution 298 (1971) sur Jérusalem adoptée la veille par le Conseil de sécurité, en déclarant dans les termes les plus clairs son refus catégorique de l'exécuter.

137. La pratique des 25 dernières années a malheureusement éloigné l'Organisation de certains principes de la Charte des Nations Unies. Les premiers signataires de cette charte, fondateurs des Nations Unies, n'ont-ils pas voulu créer une organisation puissante, efficace, capable d'assurer un ordre international nouveau ? N'ont-ils pas muni le Conseil de sécurité, pour maintenir la paix et la sécurité internationales, de moyens puissants ?

138. En cas de menace contre la paix, notre charte prévoit, au Chapitre VII, l'application éventuelle de sanctions. Ce chapitre doit désormais faire l'objet de nos préoccupations. Nous sommes malheureusement arrivés à une situation telle que seule la possibilité d'appliquer des sanctions peut exercer des effets salutaires. Il est grand temps, à notre sens, que les Nations Unies réagissent avec vigueur, tant pour faire respecter l'ordre international que pour sauvegarder leur propre prestige et leur propre autorité. Si elles s'en abstiennent, la loi internationale, je le crains, sera vidée de tout sens et de tout contenu, pour être entièrement supplantée par la loi de la jungle. Et si c'est la force qui finit par l'emporter dans les relations entre les Etats, de quelle nation, si forte soit-elle, peut-on dire qu'elle est pour toujours à l'abri de l'insécurité et de l'agression ?

139. Le Liban est, certes, un petit pays. Loin d'en ressentir quelque gêne, nous revendiquons, bien au contraire, pour les petits Etats — comme un motif de fierté et de confiance —, le privilège d'avoir lié leur sort à celui du droit, d'avoir identifié avec la cause du droit leur propre cause et leur sécurité.

140. L'acuité du drame que nous vivons au Moyen-Orient ne nous fait pas perdre de vue l'état des relations internationales dans le reste du monde, ni les grands problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels demeure confronté notre univers, au seuil de cette nouvelle décennie.

141. Les orateurs qui m'ont précédé ont exprimé, du haut de cette tribune, leur inquiétude au sujet des conflits armés qui persistent dans diverses parties du monde. Toutefois, des lueurs timides d'espoir pointent à l'horizon, des perspectives de règlement apparaissent à la faveur des contacts récents entre puissances intéressées. Le Liban ne peut que se réjouir de tous les efforts entrepris dans ce sens. Il formule l'espoir et le vœu que ces efforts aboutissent à une paix juste qui, tout en assurant la primauté des principes de notre organisation et son universalité, tiennent compte des réalités politiques et des droits légitimes des peuples.

142. Cette assemblée a solennellement affirmé l'année dernière, dans sa Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], les principes fondamentaux qui doivent inspirer les Etats dans leur conduite. Ce qui importe, c'est de voir ces principes se réaliser et se concrétiser dans la pratique.

143. Or, malgré l'oeuvre indéniable entreprise par les Nations Unies dans le domaine de la décolonisation, des peuples luttent toujours pour faire admettre leur identité nationale, pour accéder à la liberté et à l'indépendance. Les timides progrès dans les négociations du désarmement, les accords partiels, les récents arrangements particuliers, signes évidents d'une volonté de détente entre les blocs antagonistes — que nous saluons avec espoir — ne font pas oublier la course générale aux armements, qui a toujours précédé, dans l'histoire, les grands conflits. Nous sommes bien loin encore d'un désarmement général et complet.

144. Aujourd'hui, la paix du monde repose principalement sur la peur réciproque, sur l'équilibre de la terreur.

145. Il serait illusoire d'aspirer à l'instauration d'une paix internationale véritable sans affronter radicalement les problèmes angoissants du sous-développement, car il est inadmissible que des centaines de millions d'hommes persistent à vivre dans des conditions inhumaines, en proie à l'ignorance, à la maladie et à la faim.

146. On ne peut ignorer, certes, ni minimiser l'action entreprise par les Nations Unies et leurs diverses institutions pour le développement économique et social, mais le chemin à parcourir reste long et difficile, car le fossé entre le niveau de vie des pays en voie de développement et celui des pays développés ne fait que s'élargir. De même qu'une grande disparité dans le niveau de vie entre nationaux à l'intérieur d'un pays est source d'instabilité interne, de même une grande disparité dans le niveau de vie entre Etats est source d'instabilité internationale. C'est pourquoi le Liban met ses espoirs dans la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour effacer les sentiments d'appréhension que la précédente conférence a fait naître.

147. La participation de la République populaire de Chine aux travaux de l'Organisation des Nations Unies est de nature à consolider la coopération, la sécurité et la paix internationales; elle aidera à favoriser, sans aucun doute, la réalisation des objectifs et des idéaux de notre organisation.

148. Les développements récents survenus dans les relations entre l'Inde et le Pakistan sont pour nous le sujet de graves préoccupations. Le Liban, qui entretient des rapports traditionnels d'amitié et de coopération avec l'Inde et le Pakistan, est convaincu que tous les efforts doivent être déployés pour normaliser les rapports entre ces deux grands pays et trouver une solution aux aspects humanitaires que soulève cette situation.

149. Dans notre univers, dominé de plus en plus par les impératifs de la puissance, militaire ou économique, par les exigences étroites des égoïsmes nationaux, soumis implacablement aux servitudes du progrès matériel, le Liban, petit pays pacifique, croit fermement à la primauté du droit et des valeurs morales et spirituelles.

150. Situé dans une région qui fut le berceau des trois religions monothéistes, à présent meurtrie par les ravages de la violence, conséquence d'une mystique aberrante de la force et de la domination raciste, le Liban est le pays de la démocratie spontanée, celui où plusieurs communautés coexistent dans un climat de tolérance, de liberté et d'étroite coopération.

151. C'est pourquoi nous avons la ferme conviction que la réalisation pleine et entière des principes et objectifs de notre charte est fonction de la place qui sera accordée à ces valeurs. C'est à cette condition que pourra s'instaurer, un jour, l'âge d'or de l'humanité, ce vieux rêve de tous les hommes, pour un avenir de paix et de progrès, dans la liberté et la justice.

La séance est levée à 12 h 35.

